

**Communiqué de presse**

**Etude IDC : La dépense informatique des administrations publiques en France**

*Bilan 2007 - 2008 et perspectives 2009*

Alain Pétrissans – Associate Vice President Consulting – 01 56 26 26 82 – apetrissans@idc.com

**Paris, le 12 septembre 2008**

**L'informatique comme un levier d'accompagnement des réformes**

L'exemple de certains pays (Singapour, Canada, USA, Nouvelle Zélande, pays nordiques...) montre qu'un investissement massif dans la mise en place de systèmes d'information innovants et performants a permis des gains importants en termes de qualité de service et de productivité.

En France, de nombreuses initiatives ont été lancées depuis plusieurs années au sein de la sphère publique – Etat et collectivités publiques - afin de tirer parti du potentiel de modernisation des systèmes d'information, tant dans la relation à l'usager avec notamment un fort développement de l'administration électronique depuis le début des années 2000, que dans les services administratifs avec la réalisation de grands programmes de transformation s'appuyant sur de nouveaux systèmes d'information (ACCORD/CHORUS, HELIOS, COPERNIC, ONP ...). L'étude IDC revient notamment sur quatre des axes majeurs identifiés pour favoriser l'optimisation de ce potentiel de modernisation :

- La dématérialisation des procédures pour le développement de services administratifs à l'usager efficaces, tournés vers l'usager et mieux intégrés.
- La mutualisation des procédures pour une administration plus efficace qui repose sur une refonte de l'organisation et des procédures administratives.
- La mutualisation de la fonction informatique. Les bénéfices attendus sont multiples et substantiels : rationalisation des processus comprenant une forte composante de traitement de masse (économies d'échelle), plus grande spécialisation/professionnalisation dans l'exercice de certaines fonctions (gain qualitatif), recentrage des capacités des organisations sur le service rendu aux destinataires finaux (usagers, clients) ou sur leur cœur de métier. A cet égard, trois niveaux de mutualisation sont notamment envisageables :
  - La mutualisation des infrastructures. Encore peu développée en France, elle permettrait le recours à des infrastructures existantes et favoriserait la coopération entre entités publiques.
  - La mutualisation des projets de développement et de maintenance informatique. On constate, dans un certain nombre d'entités une grande atomisation des acteurs en charge de mener à bien les projets dans les systèmes d'information. C'est ainsi qu'au sein de certains ministères peuvent cohabiter plusieurs départements informatiques. Une restructuration/rationalisation autour d'un nombre plus restreint d'acteurs permettrait de générer des économies d'échelle et des gains de productivité élevés, tout en assurant une meilleure gestion des compétences informatiques et en favorisant le respect des objectifs assignés.
  - La mutualisation sur le partage de l'information entre les différentes administrations (flux d'échanges de données). Cette forme de mutualisation implique de définir en amont des normes générales sur l'interopérabilité (type RGI) et sur la sécurité (RGS) des systèmes d'information, afin de favoriser l'émergence de cadres stables pour mettre en oeuvre un

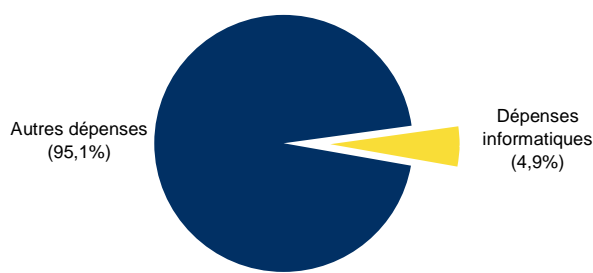
dialogue entre les différents systèmes impliqués dans les procédures administratives mutualisées et échanges de données .

- ☒ L'externalisation : si les collectivités locales et territoriales se sont engagées depuis longtemps dans une politique d'externalisation, le mouvement est plus récent au sein des administrations centrales. Or, le développement de l'externalisation dans le secteur public est promise à un avenir certain dans le secteur public, et ce au moins pour deux raisons :
  - ☐ Le manque de ressources : le passage aux 35 heures, le papy boom et la réduction du nombre de fonctionnaires du fait du non-remplacement des fonctionnaires allant à la retraite.
  - ☐ La complexité croissante des grands programmes de modernisation de l'Etat : il s'accompagne d'un besoin croissant en terme de conseil et en pilotage.

## La place de l'informatique dans la dépense publique

Pour restituer le poids représentatif de la dépense informatique dans la dépense publique globale - dépense informatique qui, au sens d'IDC, concerne l'ensemble des dépenses externes réalisées en achat de matériels, de logiciels et de prestations de services informatiques hors rémunération de personnel - il est nécessaire d'en évaluer leur poids par rapport à l'ensemble des dépenses externes réalisées par les administrations publiques, c'est à dire, hors dépenses en lien avec leurs missions de services publics (prestations sociales et transferts) et hors rémunération de personnel.

**Le poids de la dépense informatique dans la dépense totale des administrations publiques(\*) en 2007**



**Total = 137 Mds €**

Note: (\*) Dépenses de fonctionnement hors rémunération de personnel et dépense d'investissement

Source: Comptes nationaux - Base 2000, Insee, IDC, 2008

Ainsi, en prenant en considération un volume de dépense des administrations publiques qui intègre uniquement leurs dépenses de fonctionnement hors rémunération de personnel et leur dépense d'investissement, les administrations publiques ont dépensé au total 137 Milliards d'euros. Selon IDC, la dépense informatique représente correspond aujourd'hui à près de 5% de la dépense publique totale, avec 7 milliards d'euros investis en achats informatiques toutes collectivités publiques confondues (hors santé).

Selon IDC, le montant total de l'investissement informatique des administrations françaises devrait atteindre 7,043 milliards d'euros en 2008, en croissance de 4,8% par rapport à 2007. Une croissance qui devrait légèrement se tasser en 2009 à 4,3% sous l'effet notamment de la mise en place de nouveaux principes de gouvernance contraignent une dynamique à la hausse des dépenses informatique du secteur public. La préoccupation de maîtrise des coûts est plus prononcée dans la conduite des affaires du secteur ; elle se traduit notamment par la généralisation de contrats cadres avec les fournisseurs de solutions informatiques qui aboutit à une pression accrue sur les prix dans les services et sur les budgets dédiés au matériel.

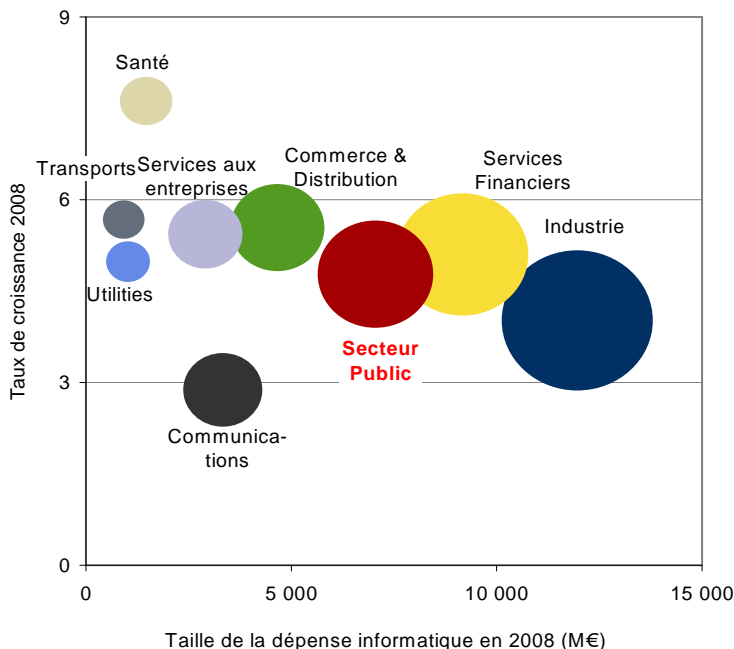
## Le poids du secteur public sur le marché informatique

Selon IDC, l'investissement informatique professionnel devrait atteindre en 2008 en France 42,251 milliards d'euros en croissance de 4,7% par rapport à 2007.

Alors qu'elle contribue à hauteur de 54% du PIB, l'administration publique française (administrations centrales et locales, EPN, établissements d'éducation publics) pèse 16,3% de la dépense informatique nationale, se situant ainsi au 3<sup>ème</sup> rang national des consommateurs d'informatique (derrière l'industrie et le secteur financier).

La dépense informatique du secteur public devrait observer en 2008 une dynamique proche de celle du marché professionnel pris dans son ensemble. En 2009, on devrait connaître une situation quasiment identique. Les projets de transformations de grande ampleur que doivent conduire les administrations publiques au cours des cinq prochaines années ne vont pas se traduire par un accroissement significatif de leur dépense informatique, mais plutôt par un redéploiement de celle-ci.

La taille et la dynamique de la dépense informatique des secteurs en France en 2008

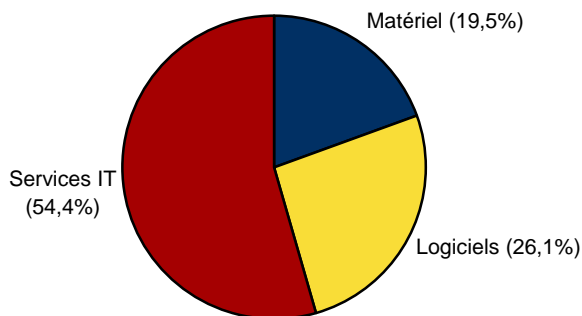


Source: IDC, 2008

## Une dépense informatique du secteur public tiré par les logiciels... et les services

Le marché du logiciel, qui représente 26% de la dépense IT des administrations françaises, connaîtra la plus forte dynamique en 2008 (+7%) ; ce poste observera un tassement de sa croissance en 2009 au bénéfice des achats de prestations de services (+5,2% prévu en 2009 après +4,6% en 2008) ; ce poste représente aujourd'hui plus de la moitié de la dépense informatique du secteur public. La dynamique des investissements en matériel devrait se situer en léger retrait en 2008 tout comme en 2009, respectivement.

La dépense informatique totale du secteur public par poste d'investissement informatique en 2008



Total = 7,043 Mds €

Source: IDC, 2008

## Présentation de l'étude

L'étude réalisée par IDC sur « La dépense informatique du secteur public en France » propose une quantification détaillée et une compréhension fine des moteurs de la dépense IT des administrations publiques françaises. Cette étude est organisée autour de quatre thèmes centraux.

### Les données de cadrage de l'administration publique française

#### Les entités et les effectifs des administrations publiques françaises

- Administration centrale
- Administration locale
- Administration de sécurité sociale

#### L'activité des administrations publiques

- La vue générale
- La vue par type d'administrations publiques
- Comparaison européenne

### Les enjeux de la transformation du secteur public français

#### La réforme pour sortir du cycle vicieux de l'endettement

- La réforme de l'Etat
- La Revue Générale des Politiques Publiques (RGPP)

#### L'informatique comme un levier d'accompagnement des réformes

- La dématérialisation
- La mutualisation de la fonction informatique
- Externalisation

### La dépense informatique du secteur public en France 2007/2008 et dynamique 2009

#### Par postes d'investissement informatique

Niveau 1	Niveau 2	Niveau 3
<b>Matériel</b>	Micro	Desktops, Portables, Workstations
	Serveurs	
	Equipements réseaux	
	Autres matériels	Périphériques...
<b>Logiciels</b>	Logiciels Systèmes	Gestion de systèmes et réseaux
		Logiciels systèmes
		Sécurité
		Stockage
	Logiciels Outils	Accès et analyse des données
		Gestion des informations et des données
		Outils de gestion de la qualité et cycle de vie
		Logiciels de déploiement d'applications
		Logiciels de développement d'applications
		Autres outils de développement

	Applications	Applications collaboratives
		Applications ERM
		Applications industrielles
		Applications sectorielles
		Supply Chain Management
		Content management
		CRM
<b>Services informatiques</b>	Conseil	Consulting informatique
	Implémentation	Développement d'application
		Intégration
		Conseil & Intégration Réseau
	Outsourcing	Tierce maintenance applicative
		Outsourcing d'infrastructure
		Outsourcing de systèmes distribués (PC & Réseau)
		Hébergement d'application
		Hébergement d'infrastructure
	Formation	Formation
	Déploiement & Support	Déploiement & support logiciel
		Déploiement & support matériel

**Par type d'administrations du secteur public**

- Le détail de la dépense informatique par poste d'investissement au sein de chaque administration publique

## **Au sujet d'IDC**

IDC est le premier groupe mondial de conseil et d'étude sur les marchés des technologies de l'information. La structure conseil du groupe forme un réseau international de plus de 900 consultants répartis dans plus de 50 pays et fournissant les tendances marchés dans plus de 90 pays. IDC fournit aux acteurs du marché de l'informatique et des télécommunications l'ensemble des prestations d'études nécessaires à la définition et la mise en oeuvre de leur stratégie et de leur tactique.

Grâce à son équipe de consultants et aux nombreux outils dont ils disposent, IDC est pour vous un partenaire marketing qui vous permet d'étayer de données quantitatives et qualitatives objectives vos business plans, de bénéficier d'une assistance conseil pour appréhender les dynamiques des marchés, analyser la concurrence, la distribution et l'évolution de la demande sur les marchés informatiques et télécoms.

IDC France met également à la disposition de ses clients les outils de recherche suivants :

- Des études de marché françaises, européennes et internationales sur les matériels, logiciels, services et télécommunications.
- Un fond documentaire unique, accessible grâce à notre service d'information à la demande, IDC en Direct.
- Une cellule d'enquêteurs téléphoniques spécialisée, ainsi qu'une base de données de 25 000 sites utilisateurs qualifiés.

Les références clients d'IDC France comptent parmi les plus grands de l'informatique et des télécommunications.